



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS EXTERNE D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE SESSION 2026

Président : Fabrice Blanquie, secrétaire général adjoint de la région académique

Vice-présidente : Sonia Yassa, cheffe de mission auprès du secrétariat général de région académique Nouvelle Aquitaine

1 – Les conditions d'accès :

Les assistants de service social sont recrutés par voie de concours sur titre. Les candidats doivent remplir les conditions prévues au code de l'action sociale et des familles aux articles L.411-1 à L.411-6 pour avoir droit au titre et pouvoir d'exercer l'activité d'assistant de service social.

2 – Les missions :

Les textes suivants détaillent les missions des assistants de service social :

- La circulaire du 16 décembre 2021 s'intéresse plus particulièrement aux missions du service social du personnel
- La circulaire du 22 mars 2017 développe les missions du service social en faveur des élèves
- La circulaire du 3 février 2014 concerne les missions du service social étudiants (CROUS)

3 – L'épreuve du concours :

Les modalités d'épreuve sont précisées dans l'arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat.

Le jury a un rôle sélectif en vue de l'attribution de places limitées, les candidats sont évalués les uns par rapport aux autres. Les délibérations du jury n'ont pas besoin d'être motivées, les décisions sont prises de façon collégiale par le jury.

Le concours externe comprend une épreuve orale qui consiste en un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes.

Le candidat doit débiter par un exposé de 10 minutes au plus, sur sa formation, son expérience professionnelle et sur sa motivation et/ou son projet professionnel.



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury, qui est destinée à apprécier la motivation, les qualités de réflexion des candidats, les connaissances professionnelles et leur aptitude à exercer leur profession au regard de l'environnement professionnel des assistants de service social de l'éducation nationale.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par les candidats comportant une note de deux pages sur les emplois, les stages qu'ils ont effectués, une copie des titres et diplômes acquis et du curriculum vitae qui doit impérativement se limiter à une page.

Le dossier ne constitue pas une épreuve puisqu'il n'est pas noté. En revanche, il convient de le rédiger avec soin car il est le premier contact avec le jury et peut être utilisé comme base de l'entretien.

L'absence de transmission de ce dossier entraîne l'élimination du candidat, qui n'est pas convoqué à l'épreuve orale d'admission.

4 – Les statistiques 2026 :

L'épreuve orale est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

Candidats :

Inscrits	Convoqués à l'oral d'admission	Présents	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
19	12	8	5	0

Résultats de l'épreuve orale d'admission :

Moyenne générale de l'épreuve : 14.37/20

Note la plus haute : 20.00/20

Note la plus basse : 9.00/20

Seuil d'admission LP : 13.00/20.

5 – Observations et recommandations du jury :

L'exposé du candidat :

L'exposé doit être préparé et organisé afin d'éviter un déroulé trop chronologique. Les meilleurs exposés ont été ceux qui proposaient une problématique et ont mis en avant les réalisations marquantes des candidats. L'annonce d'un plan renforce la qualité de l'exposé.

Peu de candidats utilisent la totalité des 10 minutes à leur disposition.

Le métier d'assistant de service social implique une bonne capacité de communication, il est donc proscrit un oral totalement improvisé ou un exposé appris par cœur, qui n'auront tous les deux que le risque de stresser le candidat et de montrer une candidature peu crédible au vu de la nécessaire sélection des candidats.



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les meilleurs candidats mettent à profit cet exposé pour démontrer leur motivation à intégrer l'Éducation nationale.

Par opposition, les exposés peu ou pas structurés et sans mise en perspective de l'expérience professionnelle et d'éléments minimaux de motivation ont été sanctionnés par le jury.

La discussion avec le jury :

La discussion avec le jury permet de vérifier les qualités de réflexion des candidats et de tester leurs compétences professionnelles via des mises en situation.

Le jury cherche à s'assurer que le candidat sait se situer dans son environnement professionnel et la manière dont il entend incarner la fonction d'assistant de service social auprès des usagers et de sa communauté professionnelle.

La capacité à nouer des partenariats en interne comme en externe étant une compétence essentielle pour l'exercice du métier d'assistant social, le jury a été intéressé par toutes les expériences décrites par les candidats qui ont pu illustrer leur dynamisme.

Les cas soumis lors des mises en situation visent à apprécier les qualités de réflexion et de prise d'initiative des candidats. Les meilleures réponses sont pragmatiques et argumentées et ne doivent en aucun cas se limiter à un rappel de procédure.

Les meilleurs candidats ont su mettre en avant leurs expériences professionnelles et démontrer comment elles seraient mises à profit dans leur exercice d'assistant de service social de l'Éducation nationale. Ces candidats ont affiché une grande maturité professionnelle et fait la démonstration d'une réflexion profonde sur leur engagement. De ce fait, il leur a été aisé de convaincre le jury de la réalité de leur motivation.

Les candidats non retenus n'ont pas convaincu le jury qui a pu avoir des doutes sur leur posture professionnelle. De même, ces candidats ont paru éloignés des réalités du service social de l'Éducation nationale, se contentant d'éléments très généraux.

Une expérience à l'Éducation nationale est un atout indéniable, toutefois, il n'est pas non plus le gage d'une réussite assurée au concours.

Le concours permettant d'intégrer la fonction publique, il est recommandé aux candidats d'avoir des connaissances, même minimales, sur les droits et devoirs du fonctionnaire et sur l'organisation globale du ministère et de l'académie.

Le jury a valorisé les excellentes prestations de candidats réellement engagés et dont les compétences professionnelles et personnelles étaient évidentes. Inversement, les candidats non retenus n'avaient pas suffisamment préparé le concours et leurs prestations ont pu faire douter le jury de leur capacité à apporter les réponses adaptées aux publics.

6 – Conclusion :

Le jury a relevé un écart significatif entre les candidats retenus et ceux qui ne l'ont pas été : ceci s'est traduit par l'absence de liste complémentaire.